



CADRE DE LA PRESTATION

Afin de permettre aux organismes de formation de répondre au Décret no 2015-790 du 30 juin 2015 relatif à la qualité des actions de la formation professionnelle, GLOBAL Certification® propose à ces organismes de se diriger vers le présent référentiel de certification nommé CLIQ® FORMATION (CLient Qualité).

Ainsi ces organismes souhaitant se faire certifier selon un référentiel reconnu sur le territoire national, devront prendre en compte les critères obligatoires du Décret dans leur Système de Management.

La vérification de la conformité du présent référentiel sera réalisée au travers des documents de l'organisme (documents juridiques, procédures, enregistrements etc...), d'interviews (avec le personnel, formateurs, stagiaires de l'organisme), et de visite des locaux de formations le cas échéant.

L'instruction de la demande de certification sera réalisée en amont de l'audit Initial (Renouvellement). L'organisme fournira pour cette étude, les documents qui lui seront demandés lors de sa demande.

Le référentiel CLIQ® Formation a donc pour objet :

- de définir les **exigences** auxquelles doivent répondre les organismes de formation dont le périmètre inclus obligatoirement la Réalisation de formations professionnelles continues en conformité avec le décret 2015-790 du 30 juin 2015. À ce titre l'organisme dispose d'une organisation lui permettant de gérer un système qualité documentaire, des objectifs, des ressources, le traitement de réclamations et l'évaluation de sa performance (audit interne, plan d'action, revue de direction, ...).
- d'apporter l'assurance **aux organismes financeurs de formation** (l'Etat, Régions, Pôle emploi, OPCA/OPACIF, Agefiph) que les organismes bénéficiant de la certification « CLIQ® Formation » délivrée par GLOBAL Certification® répond à l'ensemble aux critères d'appréciation de la capacité du prestataire de formation à dispenser une formation de qualité selon l'article 1er du décret n° 2015-790 du 30 Juin 2015.

Le Référentiel « CLIQ® Formation » est applicable à tout type d'organisme de formation professionnelle continue.

INFORMATIONS

Tarifs

Nos tarifs sont établis pour permettre de traiter de manière équitable l'ensemble des demandes. Ils sont basés sur un coût forfaitaire révisable et sont disponibles sur simple demande via nos formulaires en ligne.

Communication et utilisation de la marque

Sur simple demande auprès de notre équipe, nous vous ferons parvenir les règles d'utilisation de notre marque.

Plaintes et appels

Les modalités des plaintes et appels sont accessibles via notre site internet, rubrique « Processus ».

Processus de certification

Les principales étapes et modalités sont décrites ci-après. Pour tout complément d'information vous pouvez contacter notre équipe Certification.

POUR PLUS D'INFORMATION

14, rue du Séminaire
F-94516 RUNGIS CEDEX

tél. (33) 01 49 78 23 24
email certification@global-certification.fr

Flashez-moi ou rejoignez-nous sur
www.global-certification.fr



LES PRINCIPALES ETAPES

ETAPE 0 : Offre contractuelle

Réception de la demande

Envoi de l'offre contractuelle

ETAPE 1 : Recevabilité

Réception du dossier

Vérification de la complétude

ETAPE 2 : Réalisation de l'audit initial

Planification de l'audit

Réalisation de l'audit

Rédaction du rapport

ETAPE 3 : Passage en Comité

Passage en Comité

Prise de décision

Edition du certificat

ETAPE 4 : Réalisation des audits de suivi

Planification de l'audit

Réalisation de l'audit

Rédaction du rapport et passage en comité

Prise de décision

ETAPE 0 : Offre Contractuelle

En audit Initial ; de Renouveaulement ou en cas de modification (élaboration d'un avenant),

ETAPE 1 : Recevabilité

En audit Initial ; de Renouveaulement ou en cas de modification (élaboration d'un avenant), l'entreprise fait parvenir à GLOBAL Certification® les éléments nécessaires à l'instruction de son dossier.

Si la recevabilité est positive l'audit est organisé. Sinon, des éléments complémentaires sont demandés et leur examen peut faire l'objet d'une facturation supplémentaire.

ETAPE 2 : Réalisation de l'audit

L'audit est planifié conjointement avec l'auditeur. Il peut être réalisé consécutivement à un autre audit de certification. A l'issue de l'audit, l'auditeur rédige son rapport et le transmet à GLOBAL Certification®,

ETAPE 3 : Passage en Comité de Certification

Les dossiers sont examinés par les membres du comité. Le certificat est délivré pour une période de 3 ans si la décision de GLOBAL Certification® est positive.

ETAPE 4 : Réalisation des audits de suivi

Pendant la période de validité du certificat, les audits suivants sont organisés :

- Audit de suivi 1 : à 11 mois
- Audit de suivi 2 : à 22 mois
- Audit de renouvellement : à 33 mois

POUR PLUS D'INFORMATION

